Guide du parent Préscolaire

2023-2024

«Château-d'Eau; une école qui se démarque.»





3075, rue du Golf Québec (Québec) G2A 1G1 Téléphone : 418 686-4040 poste 4004 Télécopieur : 418 847-8260 Ecole.chateau-eau@cscapitale.qc.ca Chers parents,



Nous sommes très heureux de vous compter parmi la grande famille de l'école de Château-d'Eau. Toute l'équipe est prête à recevoir chacun des enfants et est très motivée à le guider dans le développement de son plein potentiel pour la prochaine année.

La transition scolaire est un moment, nous le savons tous, qui peut amener certaines émotions ou inquiétudes. Soyez assurés que nous travaillerons en équipe pour faciliter l'intégration, la progression et le bien-être de tous. Pour répondre dès maintenant à certaines questions, je vous invite à consulter ce présent guide. Il se veut un outil vous permettant de faire un survol de notre école.

Pour obtenir certains renseignements généraux au sujet du préscolaire, vous pouvez consulter le lien suivant : https://www.cscapitale.qc.ca/transitionvers-la-maternelle/

Nous avons hâte de vous rencontrer et d'amorcer le cheminement scolaire de votre enfant avec vous.

Bienvenue chers parents,

Carine Dubé Directrice





TABLE DES MATIERES Nos orientations 4 Présence à l'école 4 Horaires et assiduité 5 Calendrier annuel 6 Horaire de classe6 Matériel nécessaire 6 Circulation pendant les heures de cours 8 Fiche urgence santé9 Tenue vestimentaire 10 Responsabilités 11 Communications aux parents 11

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. NOTRE ÉCOLE; UNE ÉCOLE QUI SE DÉMARQUE https://www.cscapitale.qc.ca/ecole/ecole-de-chateau-deau/

Au Château, on y rencontre des élèves actifs démontrant de l'engagement. Ils sont autodéterminés à apprendre dans un milieu engagé et ouvert qui leur faire vivre des réussites.

Socialiser: Soutenir le développement du bien-vivre ensemble

- Développer un climat de bienveillance
- Offrir aux élèves des occasions de se connaître, de se développer et de s'impliquer
- Offrir un milieu sécuritaire qui favorise la résolution pacifique de conflits
- Soutenir le développement de comportements sociaux positifs
- Développer un sentiment de confiance envers l'adulte

Qualifier: Rendre possible la réussite de tous les élèves

- Analyser et ajuster nos interventions pour tenir compte des besoins
- Mettre en place des interventions qui optimisent les apprentissages
- Créer des liens significatifs avec les élèves
- Développer des processus communs
- Diversifier les approches pédagogiques

Instruire: Soutenir le développement cognitif

- Développer le goût d'apprendre
- Développer ses fonctions exécutives pour faciliter les apprentissages
- Impliquer l'élève dans ses apprentissages
- Accompagner l'élève pour qu'il développe des bases académiques solides
- Soutenir l'élève dans l'appropriation de stratégies facilitant ses apprentissages

NOS VALEURS

BIENVEILLANCE	ENGAGEMENT	ouverture	COLLABORATION
Je me préoccupe du	Je donne le meilleur de	Je m'intéresse aux	Je participe
bien-être des autres.	moi-même.	autres et à leurs idées.	positivement.

PROJET SAC (Santé, Arts, Culture): https://cscapitale-ecole-dechateau-deau.ca/ecole/notre-ecole/

Le SAC est un projet commun qui permet d'offrir un parcours diversifié du préscolaire à la fin du primaire lié à 3 domaines spécifiques : la Santé et l'activité physique, les Arts et la Culture. Ce projet permet aux élèves d'explorer, de développer des habiletés, de s'approprier des stratégies et de s'épanouir à travers 3 domaines d'apprentissage précis et complémentaires. Le SAC offre des occasions uniques d'augmenter la motivation scolaire, de nourrir leur sentiment de compétence et d'appartenance leur permettant ensuite de développer leur propre identité en devenant des citoyens à part entière.

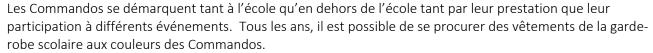
PROJET BOUGE

Le projet Bouge permet aux élèves de vivre différentes activités tant en classe, dans la cour qu'au service de garde leur permettant d'être actifs au quotidien. Il se déploie de différentes façons. https://cscapitale-ecole-dechateau-deau.ca/ecole/notre-ecole/

COMMANDOS

Les élèves du Château sont des Commandos. Tout au long de l'année, ils sont accompagnés dans le développement d'aptitudes et d'attitudes spécifiques au bien-être global dans notre école. Les caractéristiques des Commandos sont les suivantes :

- Curieux
- Observateur
- Motivé
- Actif
- Novateur
- Déterminé
- Soucieux



2. PRÉSENCE À L'ÉCOLE

Les élèves sont tenus d'être présents à l'école tous les jours indiqués au calendrier scolaire. Seul un avis écrit de la direction de l'école peut changer les jours de classe prévus au calendrier scolaire.

Absence prévue: Vous êtes invités à motiver l'absence de votre enfant par le biais de Portail des parents https://portailparents.ca/. Un procédurier vous sera envoyé en début d'année à cet effet. Aussi, vous pouvez aviser l'enseignant par écrit de la date et du motif de l'absence. Lors d'absence prolongée, l'enseignant n'est pas tenu de remettre une planification pour les journées d'absence. Une absence de plus de quatre jours doit être signifiée au secrétariat.

Absence imprévue : Les parents sont tenus d'avertir et de justifier toute absence, par téléphone, au secrétariat de l'école au 418 686-4040, poste 3040. Ils doivent également avertir le service de garde en laissant un message au 418-686-4040, poste 3044.

3. HORAIRES ET ASSIDUITÉ

a) HORAIRE JOURNALIER

Maternelle	Primaire	
8 h 05 à 10 h 32	8 h 10 à 11 h 30	
12 h 50 à 15 h 15	12 h 55 à 15 h 15	

Le matin, à compter de 8 h 05 et l'après-midi à compter de 12 h 05, après le son du carillon, les enfants prennent leur rang pour l'entrée.

Toutefois, ils ne doivent pas se présenter à l'école avant 8 h et avant 12 h 45, *car il n'y a pas de surveillant*. Avant ces heures de cours, les classes de maternelle ne sont pas encore ouvertes pour accueillir les élèves.



Retard: Les parents doivent téléphoner à l'école dès que possible. À son arrivée, l'élève doit se présenter au secrétariat pour éviter que nous vous appelions pensant que votre enfant est absent.

Lors des journées pédagogiques, seulement les élèves inscrits au service de garde peuvent se présenter dans la cour d'école entre 6 h 45 et 17 h 45.

b) HORAIRE CYCLIQUE

L'horaire scolaire comporte des cycles de 10 jours. L'horaire quotidien de la classe s'insère dans cet horaire cyclique. Il importe de bien consulter l'horaire des spécialités basés sur l'horaire cyclique pour bien préparer votre enfant aux périodes d'éducation physique.

Il y a également des périodes de fréquentation de la bibliothèque de l'école.

Vous pouvez suivre l'horaire des cycles en regardant le calendrier scolaire. Chaque jour cycle est indiqué en haut à droite de chacune des dates.

c) **CALENDRIER ANNUEL**

Le calendrier annuel vous permet d'identifier les jours de classe, les journées pédagogiques, les congés, les jours cycliques, les débuts et les fins d'étapes.

https://www.cscapitale.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/5235 csc calendrier prim general 2020-21 3outline web.pdf



d) HORAIRE DE LA CLASSE

Chaque enseignant est responsable de l'horaire des activités qui permettront aux enfants de se développer selon les différentes compétences des domaines du programme-cycle au préscolaire. Cet horaire peut varier à chaque jour et selon l'enseignant. Différents outils peuvent vous être proposés pour accompagner votre enfant (ex : un plan hebdomadaire ou mensuel).

4. LE DOSSIER DE MON ENFANT

Accès aux parents (b2clogin.com)

Chaque parent doit s'inscrire <u>au Mosaik Portail</u> pour avoir accès au dossier de son enfant :

- Mentionner une absence et le motif
- Voir le bulletin
- Voir la facture scolaire
- Voir la facture du service de garde

m ozaïk	
Accès aux parents	
Avant de vous connecter, assurez-vous que votre établisse	ment scoluire est abonné au service.
Connectez-vous avec votre compte Mozalk	Connectez-vous avec votre compte social
	Apple in LinkedIn f Faceb
	G Google # Microsoft
Mot de passe	
	ou
Mot de passe oublié?	
Se connecter	
Créez votre compte	'

5. LE PROGRAMME DU PRÉSCOLAIRE

Programme-cycle de l'éducation préscolaire (gouv.qc.ca)

Depuis septembre 2021, un nouveau programme-cycle est offert aux enfants du préscolaire. Le mandat de se dernier se déploient par des orientations liées au développement global et à la prévention à travers 5 domaines de développement de compétences :

- Domaine physique et moteur
- Domaine cognitif
- Domaine langagier
- Domaine social
- Domaine affectif



6. MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Chaque parent reçoit une liste de fournitures scolaires à se procurer avant la rentrée. Tout le matériel identifié doit être placé dans un sac à dos robuste (avec deux bretelles). La serviette sert aux périodes de détente. Nous suggérons que les enfants aient deux paires de chaussures (une pour la classe et une pour le service de garde). Pour le couvre tout, il importe que ce dernier soit muni de poignets (avec élastiques ou velcro) afin d'éviter les désagréments.

7. SERVICES AUX ÉLÈVES

Différents services sont mis en place dans les classes pour accompagner les enfants et soutenir les enseignants dans leur mission. Cependant, selon les besoins de votre enfant et pour favoriser sa réussite à l'école, l'équipe d'intervenants pourrait faire appel, avec votre accord, à l'un ou l'autre des services suivants. Si vous avez des inquiétudes, n'hésitez pas à en parler avec l'enseignante de votre enfant.

- Document Soutenir nos élèves au Château
- Document Suggestions pour soutenir mon enfant à l'école
- Projet Aide à la classe tous les jours
- Psychologue scolaire pour les besoins de l'enfant à l'école;
- Orthophoniste (au préscolaire et en 1^{re} année, spécifiquement, selon un dépistage préalable)



- Orthopédagogue (projets définis à l'interne)
- TES (au besoin, selon les priorités parmi les autres élèves)
- École de la vue
- Hygiéniste dentaire
- Francisation
- Plan d'intervention (selon les besoins)
- https://www.cscapitale.qc.ca/prescolaire-et-primaire/ehdaa-et-besoins-particuliers/



8. ACTIVITÉS ET SORTIES SCOLAIRES SORTIES SCOLAIRES

Elles sont obligatoires, diversifiées et gratuites. Vous recevrez la liste des sorties et activités ciblées par les enseignants au courant de l'automne.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Deux fois par année (session d'automne et session d'hiver), les enfants ont l'occasion de s'inscrire à des activités parascolaires. Au moment venu, vous serez avisés et invités à inscrire électroniquement, si vous le désirez, votre enfant à l'une ou l'autre des activités. Ces activités sont payantes.



ACTIVITÉS COLLECTIVES

À différents moments dans l'année et selon les différents projets en cours, des activités collectives sont vécues pour animer la vie pédagogique de votre enfant, soutenir sa motivation scolaire et développer son sentiment d'appartenance.

9. VISITEURS

Par mesure de sécurité, les visiteurs et les parents sont priés de passer par la porte principale de l'école; ils doivent toujours se présenter au secrétariat et demander l'autorisation d'entrer en spécifiant la raison de leur venue. À moins d'une invitation de la part d'un membre du personnel, aucun visiteur ne peut circuler sans autorisation dans l'école pendant et en dehors des heures de classe.

Pour rencontrer un membre du personnel ou la direction de l'école, les parents doivent s'assurer de la disponibilité de cette personne en <u>prenant rendez-vous</u>.

Si les parents téléphonent à l'école et que la personne qu'ils désirent joindre est occupée, ils laissent le message et l'appel leur sera retourné dans les plus brefs délais.

10. ARRIVÉE À L'ÉCOLE

Pour la sécurité, lorsque les parents viennent reconduire leur enfant, il est recommandé de le faire descendre devant l'entrée principale de l'école ou sur la rue Du Jardin. Un brigadier scolaire pourra ainsi les faire traverser en toute sécurité. L'accès au stationnement est limité aux détenteurs de vignettes.

<u>Aucun parent ou visiteur ne peut se présenter dans la cour d'école entre 6 h 45 et</u> 17 h 45 sans autorisation lors des jours de classe et lors des journées pédagogiques.

11. CIRCULATION PENDANT LES HEURES DE COURS

En tout temps, les élèves marchent dans l'école chaussés convenablement (ex. : souliers, espadrilles). Lors des heures de classe, ils se déplacent en silence. Pendant les heures de cours, la circulation doit être limitée et autorisée par un enseignant. Aux sorties, les élèves s'habillent calmement et quittent au son de la cloche.

12. MALADIES OU PROBLÈMES PARTICULIERS CHEZ UN ENFANT

Si votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse (streptocoque, varicelle, 5e maladie, etc.) ou parasitaire (pédiculose, gale, etc.), il est essentiel d'en informer rapidement le secrétariat de l'école afin d'éviter les contagions ou la prolifération dans l'école.

Si un enfant est malade en cours de journée, les premiers soins seront assurés par une personne qualifiée (formation Secourisme en milieu scolaire). Si son état de santé nécessite plus que les premiers soins ou en cas d'accident, les parents seront avisés par téléphone afin qu'ils prennent les mesures nécessaires.

Blessures et accidents

En cas d'accident, le personnel formé en secourisme prodiguera les premiers soins. Si l'état de l'enfant nécessite un transport immédiat en taxi ou en ambulance, les parents seront informés le plus tôt possible de la situation et où leur enfant a été conduit. Les frais de transport, les frais reliés à des bris (ex. : lunettes) ou à des consultations (ex : dentiste) sont assumés par les parents. Nous encourageons les parents à se prévaloir d'une *assurance accident pour leur enfant*.

Fiche Urgence santé

Vous devez valider les informations sur la fiche Urgence santé et nous la retourner dans les plus brefs délais. Les parents doivent indiquer à l'école une personne à rejoindre en tout temps en cas d'urgence. De plus, il est obligatoire que les numéros de téléphone des parents soient toujours exacts et disponibles. S'il y a des modifications en cours d'année, nous vous demandons d'en informer le secrétariat.

Administration de médicaments

Il est important de savoir que le personnel de l'école n'administrera aucun médicament sauf pour les cas d'enfants présentant des conditions médicales chroniques (ex. : déficit de l'attention, asthmes, allergies, diabète). Dans ces

seuls cas, une entente devra être prise avec la direction et les formulaires d'autorisation devront être dûment remplis par les titulaires de l'autorité parentale. Pour les enfants qui prennent des antibiotiques, veuillez demander au médecin la posologie « matin et soir ».

Symptômes durant la journée

Les élèves qui soudainement présentent les symptômes suivants (dont ceux s'apparentant au COVID) devront quitter l'école : vomissements, diarrhée importante, apparitions de rougeurs ou de plaques, écoulement nasal abondant, conjonctivite, fièvre de plus de 38°C ou tout autre symptôme risqué pour la santé des autres élèves. Dans chacun de ces cas, nous demanderons aux parents de venir chercher leur enfant. Dans le cas où les parents ne pourront être joints, nous appellerons la personne à contacter en cas d'urgence, d'où l'importance de nous fournir le nom et le numéro de téléphone de cette personne (fiche Urgence santé).

Pour les cas s'apparentant au COVID, le protocole sera mis en place et les parents devront venir chercher leur enfant immédiatement. Le retour en classe pourra avoir lieu 48 heures après la fin des derniers symptômes.

Enfin, pour les enfants présentant un risque de choc anaphylactique en raison d'une allergie alimentaire ou d'une piqûre d'insecte, le protocole d'intervention en milieu scolaire s'appliquera.

13. SAINE ALIMENTATION À L'ÉCOLE

Au Château, nous faisons la promotion de la saine alimentation afin que les enfants puissent apprendre et s'épanouir pleinement. Pour en savoir davantage sur notre approche éducative, vous êtes invités à lire le document *Saine alimentation à l'école*. Au préscolaire, il est suggéré de prévoir deux (2) collations par jour pour la classe. Voici les aliments permis à l'école pour les collations:

- Fruits frais
- Fruits séchés
- Légumes
- Galettes de riz
- Yogourt à boire ou en tube
- Fromage
- Compote à boire

Saine alimentation à l'école

14. TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque classe du préscolaire a son vestiaire adjacent à la classe pour y ranger leurs vêtements et accessoires.

Les élèves doivent être convenablement et proprement vêtus. La culotte et la jupe courtes, les vêtements et les « gougounes » (tong) de plage, le gilet-bedaine, les vêtements troués, les tenues portant des images de violence et les souliers à roulettes sont interdits à l'école. Les chaussures qui marquent le plancher sont également interdites.

Pour l'éducation physique, l'enfant a besoin d'espadrilles et de vêtements pour se changer, si nécessaire.

Il faut changer de chaussures à l'intérieur de la classe selon la saison et la température et toujours porter des chaussures à l'école, c'est une question de sécurité. Chaque item doit être <u>clairement identifié</u>.

Compte tenu de l'importance que nous accordons aux activités physiques dans notre école et de la période quotidienne de jeux extérieurs dont le temps au service de garde, les enfants doivent être convenablement vêtus en **TOUT TEMPS** (ex. : pluie fine, froid).



15. RESPONSABILITÉS

Respect du matériel de l'école

L'école met à la disposition des élèves beaucoup de matériel (ex : livres, manuels, ordinateurs, jeux, matériel d'éducation physique, etc.). Il importe d'en prendre soin et de l'utiliser à bon escient. Des frais pourront être exigés aux parents en cas d'usure prématurée, de bris volontaire ou de perte de matériel.

Objets personnels de la maison apportés à l'école

Par mesure de sécurité, il est interdit de circuler avec des objets véhiculant sur le terrain de l'école (vélo, planche à roulettes, etc.) pendant les heures de classe et du service de garde. Les vélos doivent être fixés aux supports prévus à cet effet de 6 h 45 à 17 h 45. Il est de votre responsabilité de vous assurer d'avoir un bon cadenas et que votre enfant connaisse les règles de sécurité routière à vélo. L'école n'est pas responsable des bris ou vols qui pourraient survenir.



Pour éviter les bris ou les vols, les objets électroniques (téléphones, iPod, tablette, etc.) sont également interdits. Les autres jouets ou objets non essentiels nour les trava-

etc.) sont également interdits. Les autres jouets ou objets non essentiels pour les travaux scolaires (billes, cartes, etc.) doivent être autorisés par l'enseignant ou l'éducateur du service de garde de votre enfant et la direction. Évidemment, aucun échange ne sera accepté et leur utilisation sera permise seulement dans la cour d'école.

Utilisation d'internet et des outils électroniques

Internet et tout le matériel de notre parc informatique servent à favoriser l'apprentissage de nos élèves et ajoutent une plus-value à l'enseignement. Toutes autres utilisations, sites interdits, manipulations frauduleuses, cyberintimidation ou vandalisme, seront sanctionnées.

N.B. Les objets non autorisés seront confisqués et les parents seront informés de la situation par un membre de l'équipe-école.

IMPORTANT - L'école n'est pas responsable des pertes ou des vols des effets personnels et scolaires des enfants.

16. COMMUNICATIONS AUX PARENTS

- a) Communication aux parents (1 communication en octobre et 3 bulletins novembre mars juin)
- b) Première rencontre de parents : 26 août 2023, 18h30
- c) Rencontre individuelle avec l'enseignant
- d) Avis de Château envoyé aux parents mensuellement par courriel
- e) Assemblée générale des parents pour élire les représentants au C.É. le 14 septembre 2022, 18 h 30
- f) Participer au C.E, à des sorties ou activités de classe
- g) Visite du site de l'école
- h) MosaikPortail https://portailparents.ca/accueil/fr/

17. VOUVOIEMENT

Tous les élèves s'adressent convenablement aux adultes. Ils vouvoient tous les adultes et ils utilisent les termes « Madame » et « Monsieur » lorsqu'ils s'adressent au personnel de l'école.

18.TRANSPORT SCOLAIRE

Lien: https://www.cscapitale.qc.ca/transport-scolaire/

La Commission scolaire est responsable de l'organisation du transport scolaire. Le parent doit absolument inscrire son enfant s'il désire se prévaloir de ce service le matin, le midi ou le soir.

En cas de problème, il est possible de discuter avec le chauffeur. Si l'enfant ou ses parents ne sont pas satisfaits, la direction pourra apporter un appui pour tenter de trouver une solution.

Tout élève doit respecter la propriété d'autrui et les règles de sécurité dans l'autobus. Il est interdit de manger, de boire, de mâcher de la gomme dans les véhicules scolaires. Les enfants doivent s'asseoir dès qu'ils montent dans l'autobus et attendre que le véhicule soit arrêté pour se lever et descendre. Aucun crie n'est toléré. L'aire de stationnement doit être quittée rapidement à l'arrivée et il est essentiel de monter dans le véhicule dès la sortie de l'école. En cas de non-respect des règles de sécurité et d'usager du transport scolaire, des avis de manquement peuvent être émis.

Vidéos pour le préscolaire :

- → Prendre l'autobus : https://www.youtube.com/watch?v=nvB159joPlw
- → À bord de l'autobus : https://www.youtube.com/watch?v=XtObAax9m-0

19. SERVICE DE GARDE

<u>École De Château-d'Eau | Informations sur le service de garde (gouv.qc.ca)</u>

Pour fréquenter le service de garde, l'inscription est obligatoire. Pour ce faire, veuillez contacter Mme Lucie Légaré au poste 3045. L'inscription est possible à tout moment dans l'année.

Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits de 7h à 17h45.

Il est également ouvert lors des journées pédagogiques. Une inscription distincte (par voie électronique) au préalable est nécessaire.

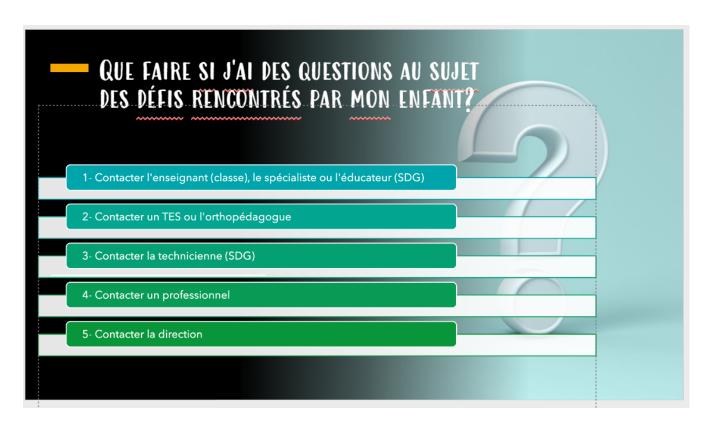
Le midi, les enfants doivent apporter un repas froid ou leur <u>repas chaud dans leur thermos</u>. Il importe de prévoir une collation dans la boîte à « lunch » pour la fin de journée.

Pour davantage de détails, veuillez consulter notre guide de régie interne.

20.FERMETURE EN CAS DE TEMPÊTE OU DE BRIS https://www.cscapitale.qc.ca/

Lors de tempêtes de neige, la commission scolaire de la Capitale communiquera avec les médias pour confirmer la fermeture de l'école. Vous pourrez donc trouver l'information nécessaire en écoutant les divers médias ou en allant visiter le site web www.cscapitale.qc.ca. Il peut aussi survenir un imprévu qui oblige la fermeture de l'école (problèmes de chauffage, de plomberie, d'électricité, etc.). Il est important que votre enfant et vous prévoyiez un endroit sécuritaire où il pourra se rendre si cette éventualité se présente.

21. PRÉOCCUPATIONS - PLAINTES DES PARENTS OU DES ENFANTS



Si l'élève et son parent ont des interrogations ou des insatisfactions à manifester, ils sont invités à communiquer dans les plus brefs délais avec la personne concernée dans un premier temps, puis avec la direction si la réponse leur semble incomplète ou insatisfaisante. Il est également possible, si une entente satisfaisante n'est pas identifiée entre l'école et le parent, de porter plainte au secrétariat général par le biais du lien suivant : https://www.cscapitale.qc.ca/processus-de-plainte/

BIEN VIVRE ENSEMBLE

COMPORTEMENTS POSITIFS À L'ÉCOLE

RÈGLES DE CONDUITE

Valeurs/ Lieux	BIENVEILLANCE	ENGAGEMENT	OUVERTURE	COLLABORATION
Règles	Je me préoccupe du bien-être des autres	Je donne le meilleur de moi-même.	Je m'intéresse aux autres et à leurs idées.	Je participe positivement
La main permet le BVE.		À venir		
EN TOUT TEMPS ET EN TOUT LIEU (classe, service de garde, autobus, sorties, musique, suppléant, etc.)	Je fais un message clair avec le JE. J'utilise un langage respectueux. J'écoute la personne qui me parle. Je pose des gestes positifs. Je circule calmement et je chuchote, si nécessaire.	Je suis concentré. Je suis positif et je persévère. J'essaie. Je fais ce qui est demandé.	J'écoute les idées différentes de chaque personne. Je reconnais que l'autre peut avoir des forces et des défis différents des miens. J'accepte que l'autre ne pense pas comme moi.	Je cherche des solutions en acceptant les idées des autres. Je participe aux activités. J'attends mon tour.
COULOIRS ET ESCALIERS	Je me déplace en silence. Si c'est nécessaire, je chuchote. Je laisse passer le groupe qui est déjà engagé.	Je circule à droite. Je me dirige uniquement à l'endroit prévu.	Je marche au rythme de celui qui est devant moi en gardant un espace.	
CROCHETS ET CASIERS	Si c'est nécessaire, je chuchote. Je respecte l'espace et les effets personnels de chacun.	Je range mes effets personnels au bon endroit. Je m'habille ou me déshabille sans perdre mon temps.		
VESTIAIRES AU GYM	Je respecte l'intimité des autres. Je parle sur un ton de conversation. Je touche uniquement à mes effets personnels.	Je me change sans perdre mon temps. Je place mes effets personnels au bon endroit.	Je garde pour moi les commentaires sur le corps des autres.	Je signale à l'adulte les objets laissés dans le vestiaire, si je suis le dernier.

SALLE DES TOILETTES	Je respecte mon intimité et celle des autres. Je me lave les mains avant de quitter.	Je tire la chasse d'eau lorsque j'ai terminé. Je garde l'endroit propre.		Je rejoins mon groupe dès que j'ai terminé.
GYMNASE	Je prends soin du matériel et des lieux. J'utilise le matériel de façon sécuritaire selon la consigne donnée. Je range le matériel lorsque j'ai terminé l'activité. Je garde toute nourriture et boisson à l'extérieur du local.	Je participe aux activités proposées. J'adapte mon niveau d'énergie à l'activité proposée.	J'accepte les différents niveaux d'habileté de chacun. Je fais preuve d'esprit sportif.	
BIBLIOTHÈQUE	Je manipule les livres avec soin. Je chuchote. Je laisse mon espace propre avant de quitter.	Je lis en silence pour me concentrer.	Je prends un livre et je l'explore.	Je partage mes coups de cœur.
COUR EXTÉRIEURE (RÉCRÉATION - SDG)	Je prends soin du matériel. Au son de la cloche ou au signal de l'adulte : - j'arrête mon activité - je rapporte tout le matériel - je prends mon rang calmement Je demande de l'aide lorsque je suis témoin d'un incident ou d'une situation inhabituelle.	J'applique les règles du jeu.	Je fais preuve d'esprit sportif.	J'utilise mes stratégies de résolution de conflit.
SECRÉTARIAT	J'attends que la secrétaire soit disponible pour m'adresser à elle. Je reste debout derrière le comptoir.	Lorsque j'arrive ou je quitte par la porte principale, j'avise la secrétaire.		

Tableau des mesures éducatives au Château



MESURES DE RENFORCEMENT (EXEMPLES)

Pour aider l'élève à adopter et maintenir les comportements attendus, les adultes s'engagent à choisir la mesure de renforcement adaptée à la situation.

- Renforcement verbal et non verbal (sourire, clin d'œil, pouce en l'air, petit mot, collant, étampe)
- Diplômes des Commandos
- Afficher les méritants dans le corridor sur le tableau d'honneur des Commandos
- Semaine de la persévérance
- Activités privilèges, journées thématiques, activités-écoles, rassemblements
- Temps pour une activité agréable (récréation, jeux libres, casse-tête, dessin, dîner, film, bingo, écouter de la musique, etc.)
- Responsabilité confiée (ex : brigade, escouade, médiateurs, conseil des élèves, tutorat)
- Message positif aux parents
- Moment avec un adulte signifiant (dîner, moment dans le local de la TES, etc.)
- Méritants énoncés dans l'Avis de Château

MESURES D'AIDE (EXEMPLES)

Pour aider l'élève à adopter les comportements attendus, les adultes s'engagent à choisir la mesure d'aide adaptée à la situation. Certaines mesures d'aide doivent être nommées aux élèves de façon explicite.

- Choix dirigé
- Permettre un moment au coin calme
- S'approcher de l'élève (proximité de l'adulte) ou garder une distance, selon l'état de l'élève
- Faire un message discret (parler tout bas, écrire un post-it) ou un rappel non-verbal (ex : pointer, signe de tête, diriger avec les bras, etc.)
- Intervenir par un signe non verbal ou un signe convenu avec l'élève
- Relire les comportements inscrits dans la fiche d'enseignement explicite avec l'élève
- Enseigner explicitement le comportement attendu en sous-groupe ou en individuel (modelage et pratique)
- Offrir une pause supervisée (time away)
- Délimiter l'espace
- Faire un arrêt d'agir (à définir) pour le protéger de lui ou des autres
- Nommer à l'élève qu'un retour aura lieu à un moment où les deux (enfant et adulte) seront disposés
- Fixer un moment de proximité avec l'adulte (ex : chaque jour, 1 x/sem.)
- Soutenir l'élève dans l'auto-analyse de ses gestes et attitudes dans un but de prise de conscience (ex : objectif mensuel, outil de préparation au plan d'intervention, réflexion)
- Offrir un atelier Fonctions exécutives
- Accompagner l'élève à observer, chez les autres, un comportement à adopter (ex. : "Montre-moi trois élèves qui le font de la bonne manière...") (donner des exemples d'observations lors de la récré)

- Utiliser une feuille de suivi des progrès de l'élève avec des objectifs gradués, réalistes et atteignables ou un système de motivation personnalisé
- Identifier un bon coup par jour, par demi-journée (*cαhier des réussites*)
- Mettre en place une entente de comportement entre un élève et un adulte ou entre deux enfants
- Mettre en place un plan d'action, un plan d'intervention et appliquer les moyens
- Rediriger l'attention de l'élève, faire diversion
- Donner une responsabilité
- Jumeler l'élève avec un pair aidant ou avec un adulte de confiance
- Utiliser des moyens différenciés pour l'aider à adopter les comportements attendus (pictogrammes, séquences, aide-mémoire, outils sensoriels, outils de référence comme le rôle de l'élève, émotions, résolution de conflits, etc.)
- Laisser un délai entre la demande et la mise en action (quelques minutes)
- Cibler une place stratégique en classe, dans le rang ou ailleurs
- Récréation quidée ou accompagnée, garde à vue
- Retrait temporaire de la classe (interclasse)
- Décalage des transitions (ex : entrer avant les autres au son de la 1^{re} cloche)
- Retirer un objet qui dérange l'élève afin de faciliter sa concentration et sa coopération

DISTINCTION DES COMPORTEMENTS ADOPTÉS PAR L'ÉLÈVE AFIN DE FACILITER L'INTERVENTION DE L'ADULTE ET LES SUIVIS

Incident (manquement mineur)

Comportement de l'élève qui <u>nuit à son fonctionnement ou aux activités de l'école</u>. Un incident ou un manquement mineur est considéré comme étant sans danger (sécurité) et sans atteinte à l'intégrité de la personne. Ce type de manquement nécessite une intervention éducative ponctuelle de la part de l'intervenant témoin de l'événement, soit une mesure d'aide suivie d'un renforcement lorsque l'élève adopte le comportement attendu.

Au besoin, un outil de consignation peut être utile afin de savoir si le comportement se produit à répétition.

Manquement aux valeurs (majeur)

Un manquement aux valeurs est un comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave à son bien-être physique ou psychologique, à celui d'une autre personne ou à l'environnement. Une analyse de la situation permet à l'équipe de prendre ses décisions. Un manquement aux valeurs suppose un arrêt d'agir immédiat. Tout manquement aux valeurs doit être consigné.

- Circule dans l'école sans permission
- Continue à jouer après le son de la cloche
- Dessine dans les livres, sur le mobilier ou les murs
- Mange de la nourriture non permise (bonbons, gomme, etc.)
- N'a pas la tenue vestimentaire appropriée
- N'écoute pas la personne qui parle
- Ne suit pas les procédures propres à un lieu, à une activité
- Crie dans le corridor
- Tarde à rejoindre son groupe, flâne (dans les déplacements)
- Touche ou déplace certaines choses dans le corridor



Une atteinte à la personne ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens; un danger (pour soi, les autres ou l'environnement):

- Crache sur les autres, pince, donne un coup de pied, mord...
- Frappe, pousse les autres ou fait trébucher, bat
- Émet des commentaires racistes, sexistes ou autres
- Humilie ou insulte quelqu'un, menacer
- Brise du matériel volontairement
- Lance des objets dangereux (ciseaux, glace, roches, etc.)

- Prend les objets sans permission
- Argumente, réplique
- Exprime son mécontentement de façon non verbale (roule des yeux)
- Court dans le corridor
- Fait des bruits inappropriés
- Exclut les autres
- Ne respecte pas l'intimité des autres
- Parle à des moments ou des endroits inappropriés
- Se moque des autres
- Se tiraille
- Triche
- Utilise un langage inapproprié (peu importe la langue)

- Incite à la violence
- Fait des gestes à connotations sexuelles
- Fait un usage inapproprié d'un appareil électronique (vidéo, enregistrement, etc.)

Une infraction à une loi, au Code criminel ou au Code civil:

- Fait du vandalisme
- Fait un usage inapproprié d'une substance (ex : médicament)
- Est en possession ou fait la vente de droques ou d'alcool
- Fume ou vapote sur le terrain de l'école
- Est en état de consommation
- Est en possession d'armes
- Vole
- Intimide et/ou fait de la cyberintimidation

Une entrave à la sécurité que doit nécessairement assurer l'école à toute personne sur son territoire »:

• Fugue (quitte le terrain de l'école sans permission)

MESURES DISCIPLINAIRES

Pour aider l'élève à adopter les comportements attendus, les adultes s'engagent à communiquer et collaborer pour choisir pour lui ou avec lui la mesure disciplinaire adaptée à la situation.

a. Conséquences logiques

- Superviser un temps de résolution de conflits
- Superviser le temps de nettoyage et de rangement après un dégât
- <u>Demander de s'excuser</u> (fait partie d'une démarche)
- Remplacer, réparer ou rembourser le matériel perdu, volé ou brisé

- Refaire l'action correctement
- Utiliser la mise à l'écart (horaire parallèle)
- Autres

b. Réparation

- Aider l'autre personne dans ses tâches
- Apporter le matériel de l'autre personne
- Écrire un message
- Faire un dessin
- Partager son privilège
- Prendre soin de la personne

- Réaliser une affiche ou un dessin sur les étapes des habiletés sociales ou les comportements attendus
- Rétablir la réputation d'une personne
- Réaliser une entrevue
- Écrire les étapes pour régler mes conflits
- "Donner du temps" à un intervenant de l'école

- Rendre service
- Faire une recherche, une présentation, une capsule vidéo sur le sujet
- Devenir un élève ressource

- Aider à soigner la personne blessée
- Accompagner des élèves plus jeunes dans les déplacements, à la récréation ...

C. Sanctions (arrêt d'agir au préalable)

- Retrait d'un cours
- Suspension à l'interne ou à l'externe
- Plainte policière
- Relocalisation

** D'autres comportements peuvent être considérés comme un incident ou comme un manquement majeur en fonction de l'analyse qui sera faite (gravité, intensité, fréquence, durée) par l'équipe Multi et la direction. **

Cartable d'animation-encadrement éducatif à la Commission scolaire de la Capitale - Services Éducatifs des jeunes. Élaboré par les conseillères pédagogiques : Claudia Morel, Guylaine Croteau, Joane L. Tremblay, Sylvie Guay et la psychologue Nathalie Turmel, 20 novembre 2018

Définition de la violence et de l'intimidation:

On entend par « violence » : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (Loi 56, 2012)

On entend par « intimidation »: tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par *l'inégalité des rapports de force* entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; (Loi 56, 2012)

Donc l'intimidation, ce n'est pas ... un conflit, une simple blague à ton sujet, même si elle te fait de la peine, un surnom moqueur que tes amis emploient pour te taquiner, une chicane ou une bagarre avec un autre élève, un copain qui n'a pas envie de jouer avec toi aujourd'hui ou quelqu'un qui a parlé dans ton dos une fois ou deux!

Quoi qu'il en soit, si votre enfant ne se sent pas bien à l'école compte tenu de ses relations avec ses pairs, il importe qu'un intervenant de l'école soit rapidement avisé pour l'aider à régler la situation.

BIENVENUE À L'ÉCOLE DE CHÂTEAU D'EAU, AMIS DU CHÂTEAU!

